

Annexe II b
Règlement d'examen

Spécialité de baccalauréat professionnel plastiques et composites			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous - épreuve E11 : Mathématiques et sciences physiques	U11	2	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	C.C.F.	
Sous - épreuve E12 : Travaux pratiques de sciences physiques	U12	1	Ponctuel pratique	45 min	Ponctuel pratique	45 min	C.C.F.	
E2 : Épreuve Sciences et technologie	U2	4	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	C.C.F.	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous - épreuve E31 : Formation en milieu professionnel et économie gestion	U31	3	C.C.F.		Pratique et Ponctuel	2 h et 20 min	C.C.F.	
Sous- épreuve E32 : Préparation de la production	U32	2	C.C.F.		Ponctuel pratique	4 h	C.C.F.	
Sous - épreuve E33 : Démarrage, pilotage et amélioration de la production	U33	4	C.C.F.		Ponctuel pratique	6 h	C.C.F.	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	C.C.F.	
E5 : Épreuve de français, histoire et géographie		5						
Sous - épreuve E51 : Français	U51	3	Ponctuel écrit	2 h30	Ponctuel écrit	2 h30	C.C.F.	
Sous - épreuve E52 : Histoire et géographie	U52	2	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	C.C.F.	
E6 : Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6	1	C.C.F.		Ponctuel écrit	3 h	C.C.F.	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	C.C.F.		Ponctuel pratique		C.C.F.	
Épreuve facultative⁽¹⁾ Langue vivante	UF		Ponctuel Oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min

(1) Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.